



LA MIGRATION DANS L'AGENDA 2030



L'ODD 10.7, axé sur la promotion des politiques migratoires planifiées et bien gérées, est le principal point d'ancrage pour les questions migratoires dans le Programme 2030. Toutefois, l'ensemble des 17 ODD et de nombreux objectifs sous chacun de ces ODD sont pertinents pour les questions migratoires.

En septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La migration est incluse pour la première fois à la fois comme un enjeu sur lequel agir, ainsi qu'un facteur clé du développement durable.

Les objectifs de développement durable (ODD) orientent désormais la planification et la mise en œuvre des politiques au-delà des frontières et entre les secteurs, en reconnaissant les liens entre la migration et le développement et les contributions fondamentales des migrants.



L'Organisation internationale pour les migrations intègre les ODD dans ses programmes en:

- Prévenant, atténuant et réagissant à l'insécurité alimentaire et en aidant les agriculteurs dans les zones sinistrées à reprendre la production alimentaire. **ODD 2**
ODD 6
- En fournissant de l'eau, des services d'assainissement et une assistance en matière d'hygiène et en réparant les systèmes endommagés dans les zones d'installation, dans les camps et dans les communautés accueillant des personnes touchées par les conflits, la sécheresse et les catastrophes. **ODD 8**
- En fournissant des orientations politiques, un renforcement des capacités et un soutien technique sur la compréhension et la gestion de la migrations du travail ainsi qu'en promouvant des pratiques de recrutement éthiques. **ODD 10**
- En fournissant un soutien technique et politique aux négociations qui aboutiront au Pacte mondial sur les migrations et en renforçant les capacités institutionnelles des autorités nationales ou régionales pour traiter les questions de migration et de gestion des frontières. **ODD 13**
- En aidant à réduire la vulnérabilité des populations exposées aux facteurs de risque environnementaux grâce à des programmes de réduction des risques et en aidant les personnes déplacées pour des raisons environnementales. **ODD 17**
- En promouvant et en facilitant la coopération et la coordination en matière de migration. Par exemple, par le Dialogue International sur la Migration (IDM) de l'OIM ou le Centre mondial d'analyse des données sur les migrations de l'OIM en Allemagne. Grâce à des outils innovants tels que MigApp, l'OIM offre également un aperçu des tendances et des schémas de migration, aidant à informer ses programmes.

Pour une liste complète sur comment l'OIM intègre les ODD dans ses programmes, veuillez visiter:
<http://unofficeny.iom.int/migration-and-development>

Comment la migration est-elle reflétée dans les ODD?



OBJECTIF 1.5
cherche à accroître la résilience des populations au changement climatique et aux catastrophes sociales, économiques et environnementales qui génèrent des déplacements forcés.



OBJECTIF 10.7
prône la facilitation d'une migration ordonnée, sécurisée, régulière et responsable, y compris par la mise en oeuvre de politiques de migration planifiées et correctement gérées.



OBJECTIF 16.2
fait référence à la lutte contre le trafic d'enfants. vise à mettre fin à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence envers les enfants.



OBJECTIF 3.8
poursuit le principe de la couverture sanitaire universelle pour tous les migrants, quel que soit leur statut de résidence.



OBJECTIF 11.B
vise à accroître le nombre de villes et d'établissements humains adoptant et mettant en oeuvre des politiques intégrées et des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



OBJECTIF 17.18
fait référence à la ventilation des données, y compris par statut migratoire.



OBJECTIF 4.B
propose d'augmenter les bourses disponibles dans le monde entier pour les pays en développement. Faciliter la mobilité des étudiants sera essentiel pour atteindre cet objectif.



OBJECTIFS 13.1 and 13.2
visent à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles et à intégrer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques, stratégies et plans nationaux.



OBJECTIF 5.2
vise à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants, y compris les victimes de la traite.



OBJECTIFS 8.7 et 8.8
répondent à la nécessité de protéger les droits des travailleurs et d'éradiquer les arrangements de travail forcé, le travail des enfants et la traite.

Pour plus d'information:

Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies, New York
Tel.: +1.212.681.7000 ext. 263
Email: unofficeny@iom.int
Site web: <http://unofficeny.iom.int/>